

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE  
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION**

**ARRETE FIXANT POUR LA 4EME CIRCONSCRIPTION DU LOIRET LA LISTE DES CANDIDATS A  
L'ELECTION LEGISLATIVE DU 12 JUIN 2022**

La Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés de l'Assemblée Nationale,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2022 fixant, pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

Vu les récépissés d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 20 mai 2022 entre les candidats enregistrés,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

## ARRETE

Article 1er : La liste des candidats pour l'élection législative du 12 juin 2022 (1<sup>er</sup> tour), est fixé, pour la 4<sup>ème</sup> circonscription du département du Loiret, comme suit :

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. ROHAUT Olivier	M. PROFFIT Alphonse
2	Mme CLERGUE Dominique	Mme FOURNIOLS Anne Marie
3	M. MOREAU Philippe	M. MADEC-CLEÏ Claude
4	Mme LECHEVALIER Sylvie	M. LEMAIRE Henri
5	M. NOTTIN Bruno	Mme PHÉSOR Francine
6	M. MÉNAGÉ Thomas	M. SAUVEGRAIN Frédéric
7	M. BLANQUER Jean-Michel	M. BOUQUET Christophe
8	M. LÉVY Ariel	Mme MELZASSARD Corinne
9	M. CUIGNACHE Alexandre	Mme THOMAS Guillemette
10	M. D'ISOARD DE CHENERILLES Romain	M. D'ISOARD DE CHENERILLES Isaac

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes de la 4<sup>ème</sup> circonscription du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLÉANS, le 23 mai 2022

La Préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général  
Signé : Benoît LEMAIRE